

INFORMATION A LA POPULATION

Suite déconfinement et masques

La période de confinement a été longue et difficile pour tout le monde mais bien respecté par la majorité de nos concitoyens. Depuis le 11 mai, le déconfinement a commencé mais il est important d'avoir toujours à l'esprit que le virus n'est pas éradiqué et qu'il faut continuer à être vigilant et à respecter les mesures préconisées, dont le port du masque, pour se protéger soi-même mais aussi et surtout les autres.

Les seules obligations sont le port du masque pour les transports en commun et lorsque que la distanciation n'est pas possible.

L'Etat - et les média s'en font l'écho - a d'abord annoncé que chaque individu devrait **pouvoir se procurer** un masque grand public. Pour le moment, il n'est pas prévu de distribution généralisée de masques. Se procurer un masque est une démarche individuelle. La commune n'a donc pas d'obligation de fournir des masques à la population. Par contre, les communes sont dans l'obligation de protéger leurs agents et les personnes vulnérables.

Par ailleurs, bien qu'il n'y ait aucune information officielle et d'obligation de distribution par les communes, les élus des Bouchoux ont décidé de commander 400 masques lavables utilisables 30 à 50 fois par l'intermédiaire de la Région Bourgogne Franche-Comté. Ces masques auraient dû arriver le 7 mai. Mais, à cette même date, la Région a informé les communes que le fournisseur ne pouvait pas tenir les délais et que la livraison des commandes serait différée et partialisée entre le 18 mai et début juin. Ils permettront d'en doter ses agents et les personnes vulnérables si nécessaire. Ces masques seront livrés entre le 18 mai et début juin.

Par conséquent, les personnes vulnérables et dans le besoin d'obtenir un masque (définition des personnes vulnérable sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14008> , peuvent se déclarer en mairie si elles souhaitent en être bénéficiaire. Nous trouverons ensuite une solution pour leur en remettre.

Attention cependant, le port du masque augmente la probabilité de se toucher le visage, et donc, de contaminer ses yeux, son nez ou sa bouche avec du virus présent sur ses mains. **Lavez-vous bien les mains avec du savon ou avec du gel hydro alcoolique avant et après toute manipulation du masque.**

Vous trouverez ci-dessous comment utiliser correctement et sans risque un masque.

Le Maire,
Jérôme GRECARD

COMMENT UTILISER SON MASQUE BARRIÈRE TISSU ?

A NE PAS FAIRE



Le porter en dessous
du nez



Ne couvrir que le
bout du nez



Laisser le menton
exposé



Le porter sous le
menton



Le porter sans le
serrer



Le toucher

A FAIRE



- Se munir d'un masque propre
- Se frictionner ou se laver les mains avant la mise en place du masque et après son retrait
- Le positionner sur le haut du nez et couvrir le menton
- Ajuster et plaquer le masque sur le visage
- Le changer toutes les 4 h et plus si mouillé ou souillé
- Après utilisation, le protéger par un sac plastique en attente du lavage

ENTRETIEN



Lavage en machine à 60 °C pendant 30 min,
à défaut lavage à la main

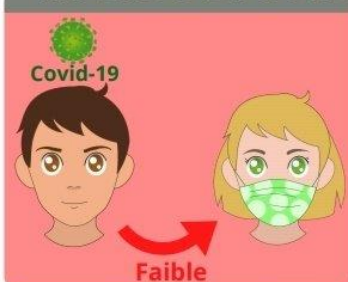


Sécher dans les 2 h qui suivent le
lavage au sèche-linge ou sèche-
cheveux et repassage (position coton)

Jeter le masque après le nombre
maximum de lavage recommandé
par le fabricant ou si détérioré



NIVEAU DE PROTECTION



Le port du masque ne dispense pas des mesures barrières